



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 30 novembre 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Andrée Loyer, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le conseiller Alain Riel.

**CE-2011-1799**     **SOUSSION 2011 SI 086 - AMEUBLEMENT - SALON CORPORATIF DE LA MAISON DE LA CULTURE - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-795 en date du 18 mai 2011, adjugeait un contrat à la firme Advanced Business Interiors pour l'achat d'ameublement pour le salon corporatif de la maison de la culture, au montant de 28 109,33 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout de deux fauteuils est requis pour les besoins, au montant de 3 593,86 \$, incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve l'ajout de deux fauteuils au contrat de la firme Advanced Business Interior pour un montant de 3 593,86 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10017-001-20817	3 154,58 \$	Équipements - Salle de diffusion - Maison de la culture - Équipements
04-13493	157,73 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	281,55 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1800**     **ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ - PARTIE DES LOTS 1 372 804 (FUTUR LOT 4 886 066) ET 1 372 807 (FUTUR LOT 4 886 067) AU CADASTRE DU QUÉBEC - 348, CHEMIN PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Mario St-Louis et madame Julie Mineault sont propriétaires du lot 1 372 804 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, qui fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer le lot 4 886 066 d'une superficie de 407,5 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** ces derniers sont aussi propriétaires du lot 1 372 807 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, qui fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer le lot 4 886 067 d'une superficie de 195,6 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire procéder à l'acquisition d'une partie du lot 1 372 804 (futur lot 4 886 066), d'une superficie de 407,5 m<sup>2</sup>, et d'une partie du lot 1 372 807 (futur lot 4 886 067), d'une superficie de 195,6 m<sup>2</sup>, afin de permettre le pavage du chemin Proulx, actuellement en gravier;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté, à sa séance du 29 mars 2011, le règlement d'emprunt numéro 680-2011 en vertu de la résolution numéro CM-2011-242 autorisant une dépense de 600 000 \$ pour effectuer divers travaux reliés au programme d'amélioration des chemins en gravier et que ce règlement autorise également la Ville de Gatineau à acquérir les parties de lots nécessaires à la réalisation de ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux à réaliser, pour remettre la propriété en état, nécessitent le déplacement et le remplacement des clôtures et des barrières sur les parcelles visées et que le coût de ces travaux est estimé à 42 000 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux à réaliser font partie de la soumission 2011 SP 277 adjudgée en vertu de la résolution numéro CE-2011-1644 en date du 26 octobre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** les discussions avec les propriétaire ont permis de conclure une entente, de gré à gré, pour les parcelles requises et que ces derniers ont signé une promesse de cession le 30 septembre 2011 :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'acquisition d'une partie des lots 1 372 804 (futur lot 4 886 066) et 1 372 807 (futur lot 4 886 067) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 603,1 m<sup>2</sup>, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée par monsieur Mario St-Louis et madame Julie Mineault, le 30 septembre 2011, pour un montant total de 1 \$, plus les taxes applicables, et autorise les travaux de remplacement et de déplacement des clôtures et des barrières sur lesdits lots afin de remettre la propriété en bon état.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1801\*

#### **PROLONGATION DU DÉLAI DE SIGNATURE - VENTE DU LOT 4 132 521 AU CADASTRE DU QUÉBEC - HABITATIONS OUTAOUAIS MÉTROPOLITAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-491 en date du 31 mai 2011, autorisait la vente du lot 4 132 521 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, à Habitations Outaouais Métropolitain pour la construction de 48 unités de logements abordables;

**CONSIDÉRANT QUE** cette transaction prévoyait la signature d'un acte de vente dans un délai de 120 jours suivant l'acceptation par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les délais administratifs et légaux d'approbation du plan de cadastre et du financement du Gouvernement du Québec, en plus de la période des vacances estivales, n'ont pas permis la signature dans le délai prescrit;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de permettre la conclusion des étapes administratives et légales et de finaliser la transaction précédemment décrite, le Service de la gestion des biens immobiliers recommande une prolongation du délai de signature de 120 jours supplémentaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la prolongation du délai de signature de l'acte de vente du lot 4 132 521 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, aux conditions décrites à la résolution CM-2011-491 en date du 31 mai 2011 et d'autoriser la signature de l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Gatineau et Habitations Outaouais Métropolitain;
- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger le délai de signature de l'acte de vente faisant l'objet des présentes dans l'éventualité où les étapes administratives et légales ne pourraient se concrétiser à l'intérieur de la période de 120 jours supplémentaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2011-1802**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-43 AU MONTANT DE 156 149,15 \$ POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 OCTOBRE 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-43 au montant de 156 149,15 \$ pour la période du 22 au 28 octobre 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1803**

**SOUSSION 2011 SI 204 - REJET DE SOUSSION - ACHAT D'UNE BENNE DE TRANSPORT ET RECYCLAGE D'ASPHALTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 22 septembre 2011, un appel d'offres par invitation pour l'achat d'une benne de transport et recyclage d'asphalte;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et que le prix de la soumission déposée et conforme de 137 775,19 \$ dépasse largement les sommes disponibles pour ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde à ce comité le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette la seule soumission conforme reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SI 204 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres, après avoir révisé le document d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2011-1804

**PROPOSITION D'UNE ENTENTE AVEC LA FIRME SIRSIDYNIX POUR L'ENTRETIEN ET LE SUPPORT DU PROGICIEL HORIZON POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2011 AU 30 NOVEMBRE 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme SirsiDynix est la seule à pouvoir supporter ce progiciel spécialisé;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel et d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels et logiciels existants ainsi qu'à assurer la protection des droits exclusifs tels, les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives, et ce, en vertu des articles 573.3 6<sup>e</sup> a) et b) alinéa de la Loi sur les cités et villes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme SirsiDynix, P.O. Box 2656, Postal Station « A » Toronto, Ontario, M5W 2N7 pour l'entretien du progiciel Horizon, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 30 novembre 2012 pour un montant de 23 559,63 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture relative à l'entretien du progiciel Horizon sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72210-555	1 824,17 \$	Gestion des bibliothèques - Entretien de logiciels
04-19100	19 712,84 \$	Dépenses payées d'avance
04-13493	988,62 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1805

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE COMMUTEUR 9-1-1, CASSIDIAN COMMUNICATIONS CORP. - 407 538,20 \$ POUR 5 ANS, TOUTES TAXES INCLUSES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau offre à ses citoyens un service 9-1-1 depuis 1991 pour le traitement des appels d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien du commutateur acquis en 2006 est venu à échéance le 30 avril 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Cassidian est la propriétaire et la détentrice des brevets et de la propriété intellectuelle des logiciels sur les commutateurs et, par le fait même, est la seule autorisée à effectuer l'entretien de ces commutateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel et d'un logiciel et qui vise à assurer la protection des droits exclusifs, tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3 6° b) alinéa de la Loi sur les cités et villes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Cassidian au montant de 81 507,64 \$ par année, taxes incluses, pour une période de 5 ans pour l'entretien des commutateurs 9-1-1 au site primaire et secondaire, le tout débutant le 1<sup>er</sup> mai 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de service d'entretien, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années subséquentes, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21601-555-20820	51 953,60 \$	Technologie - Police - Entretien de logiciels
04-13493	2 384,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1806

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 42 – 20 037,94 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 45 – 382 096,33 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 44 – 13 738,37 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 41 – 449 150,86 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 42 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 45, la liste des réquisitions numéro 44 ainsi que la liste des embauches numéro 41 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 42	Pièces de comptes à payer	20 037,94 \$	14 au 18 novembre 2011
Liste PD numéro 45	Pièces de comptes à payer	382 096,33 \$	14 au 18 novembre 2011
Liste des réquisitions numéro 44	Pièces de comptes à payer	13 738,37 \$	14 au 18 novembre 2011
Liste des embauches numéro 41	Embauche de personnel temporaire	449 150,86 \$	7 au 11 novembre 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 24 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1807**     **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-44 POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 982 659,17 \$ POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 16 NOVEMBRE 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-44 d'un montant de 1 982 659,17 \$ pour la période du 3 au 16 novembre 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1808**     **SOUMISSION 2011 SI 306 - ACHAT DE LAMES ET SABOTS - SERVICE DES FINANCES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge aux firmes suivantes, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, les contrats pour la fourniture de lames et sabots, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposés en date du 3 novembre 2011 :

**SECTION 1 :**

DRL Beaudoin Équipement, 28, de la Seigneurie Est, Blainville, Québec, J7C 3V5, au montant total approximatif de 27 948,08 \$, incluant les taxes, et ce, étant la plus basse soumission reçue conforme.

**SECTION 2 :**

Équipement SMS, 1945, 55<sup>e</sup> avenue, Dorval, Québec, H9P 1G9, au montant total approximatif de 1 016,79 \$, incluant les taxes, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

**SECTION 3 :**

Robitaille Équipement inc., 3003, rue Watt, Québec (Québec), G1X 3W2, au montant total approximatif de 29 479,81 \$, incluant les taxes, et ce, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Le contrat sera valide pour une année à compter de la date d'adjudication.

Les fonds pour cette fin seront pris aux postes d'actifs des magasins municipaux.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1809**     **AJOUT DE 37 LICENCES DU LOGICIEL VERSADEx POUR LE RAO INCENDIES - VERSATERM INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau utilise la Suite des produits Versadex de la firme Versaterm depuis près de 20 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la police utilise des terminaux véhiculaires pour la transmission et le traitement des appels, la consultation d'information policière et la production de différents rapports;

**CONSIDÉRANT QUE** la version 7.3 du logiciel RAO du Versadex permet également le déploiement de terminaux véhiculaires pour le Service d'incendie pour les mêmes utilisations;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de matériel dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants, et ce, en vertu de l'article 573.3 6° a) alinéa de la Loi sur les cités et villes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Versaterm au montant de 33 721,80 \$, incluant les taxes, pour l'ajout de 37 nouvelles licences du logiciel Versadex RAO 7.3 pour la transmission et la répartition des appels aux véhicules incendies, ainsi qu'un montant de 6 322,84 \$, incluant les taxes, pour le volet entretien du logiciel.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30453-003-20818	32 241,80 \$	Équipements spécialisés - Police et incendie terminaux véhiculaires incendie
02-22100-555-20819	6 045,34 \$	Administration - Incendies - Entretien de logiciels
04-13493	1 757,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1810 AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - JANVIER 2012**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Yvon Boucher à se rendre à Issy-les-Moulineaux, Morcenx, Sarcelles et Halluin en France et à Burgkirchen en Allemagne, et ce, du 6 au 13 janvier 2012.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses encourues selon la procédure établie sur présentation de pièces justificatives, et ce, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-30024	5 000 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1811 SUBVENTION DE 125 \$ - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS DU VIEUX-GATINEAU POUR LE SOUPER DE NOËL DES BÉNÉVOLES LE 14 DÉCEMBRE 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau, 321 B, rue Notre-Dame, 2<sup>e</sup> étage, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour le souper de Noël des bénévoles le 14 décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	125 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1812**     **SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB DE PLONGEON GATINEAU POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX ESPOIR LES 10 ET 11 DÉCEMBRE 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Club de plongeon Gatineau, 850, boulevard de la Gappe, suite 214, Gatineau, Québec, J8T 0B4, à titre de subvention pour l'organisation des Championnats provinciaux Espoir, les 10 et 11 décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1813**     **SUBVENTION DE 645,96 \$ - ÉCOLE DU VILLAGE - PROGRAMME CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DES JEUNES GARÇONS DE 5<sup>E</sup> ET 6<sup>E</sup> ANNÉE - LES 31 JANVIER ET 10 FÉVRIER 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 645,96 \$ à l'ordre de l'École du Village, à l'attention de monsieur Dominic Guindon, 45, chemin Eardley, Gatineau, Québec, J9H 4J9, à titre de subvention pour les sorties sportives dans le cadre du programme pour contrer le décrochage scolaire auprès des jeunes garçons de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année qui se tiendront les 31 janvier et 10 février 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	645,96 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1814**      **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ACTION-QUARTIERS - FÊTE DE NOËL – 17 DÉCEMBRE 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT–PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de Action-Quartiers, à l'attention de madame Borjana Todic, 45, rue Prévost, Gatineau, Québec, J9A 1P2, à titre de subvention pour leur fête de Noël qui aura lieu le 17 décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79935-972	1 000 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1815**      **SUBVENTION DE 1 275 \$ - COMITÉ DES PARTENAIRES DES SECTEURS LE BARON ET POINTE-GATINEAU POUR UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT LE 31 DÉCEMBRE 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 275 \$ à l'ordre du Comité des partenaires du secteur Le Baron et Pointe-Gatineau, 448, rue Pointe-Gatineau, porte 1, Gatineau, Québec, J8T 2B7, à titre de subvention pour une activité de financement le 31 décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	1 000 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1816**      **SUBVENTION DE 1 350 \$ - FESTIVAL L'OUTAOUAIS EN FÊTE - LEVÉE DE FONDS MOI JE ME MOUILLE... POUR L'OUTAOUAIS EN FÊTE! - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 350 \$ à l'ordre du Festival L'Outaouais en fête, à l'attention de Jean-Paul Perreault, C. P. 449, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour la levée de fonds Moi je me mouille... pour L'Outaouais en fête.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier – Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79932-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	200 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1817**      **SUBVENTION DE 1 750 \$ - SOUPE POPULAIRE DE HULL - SOUPER POUR LES FAMILLES DÉFAVORISÉES DU SECTEUR DE HULL – 17 DÉCEMBRE 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 750 \$ à l'ordre de la Soupe populaire de Hull, 751, boulevard St-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7, à titre de subvention pour le souper pour les familles défavorisées du secteur Hull qui se tiendra le 17 décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau–Manoir-des-Trembles – Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1818**     **SUBVENTION DE 1 850 \$ - CONFÉRENCE SAINT-VINCENT DE PAUL JEAN XXIII POUR LA GUIGNOLÉE DU 3 DÉCEMBRE 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 850 \$ à l'ordre de la Conférence Saint-Vincent de Paul Jean XXIII, 1194, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6H3, à titre de subvention pour la guignolée du 3 décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau – Maire - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement – Subventions

02-79942-972	1 000 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79939-972	250 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1819**

**SUBVENTION DE 2 350 \$ - CENTRE ESPOIR DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 350 \$ à l'ordre du Centre Espoir de Gatineau, à l'attention de monsieur Pierre Philion, 791, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G5, à titre de subvention pour leur campagne de financement en vue de préparer des paniers de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	400 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	200 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1820

**PROJET D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES EN OUTAOUAIS - SIGNATURE D'ENTENTES DE COLLABORATION CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT ET L'ACCÈS À UN PUITTS CONVENTIONNEL DANS LE PARC DU VIEUX-VERGER ET TROIS PIÉZOMÈTRES DANS LES PARCS SAINT-COEUR-DE-MARIE ET DU BOIS-JOLI AINSI QU'À L'ARÉNA JEAN-PAUL-SABOURIN - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE, DE L'ORÉE-DU-PARC, DE TOURAINE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - ANDRÉ LAFRAMBOISE, MIREILLE APOLLON, DENIS TASSÉ ET YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-1182 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, entérinait la participation de la Ville de Gatineau au projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines en Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la compilation des données hydrogéologiques existantes, il s'avère nécessaire de procéder à l'aménagement d'un puits conventionnel sur le terrain du parc du Vieux-Verger et de l'échantillonner par l'équipe de l'Université Laval ou celle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, sur une période de 20 ans;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'avère également nécessaire de procéder à l'aménagement de trois piézomètres sur le terrain de l'aréna Jean-Paul-Sabourin ainsi que sur les terrains des parcs Saint-Cœur-de-Marie et du Bois-Joli et de les échantillonner par l'équipe de l'Université Laval, sur une période de deux ans;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux ont fait l'objet de consultations auprès du Service des affaires juridiques et du Service des travaux publics et que ceux-ci ne s'objectent pas à leur réalisation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le maire ou en son absence le maire-suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les quatre projets d'entente de collaboration entre la Ville de Gatineau et l'Université Laval visant l'aménagement et l'accès à un puits conventionnel et trois piézomètres sur des terrains de la ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2011-1821

**SOUMISSION 2011 SP 297 - RÉFECTION DE DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme le contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour la réfection de divers parcs, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 83 907,36 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 novembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30616-016-20821	6 695,42 \$	Aménagement des parcs et honoraires professionnels - Parc Gérard-Marchand
06-30616-014-20822	73 529,37 \$	Aménagement des parcs et honoraires professionnels - Parc Gendron
04-13493	3 682,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1822

**SOUSSION 2011 SP 301 - REMPLACEMENT D'UNE VANNE À L'INTERSECTION DES RUES LAURIER ET VICTORIA - DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL TÊTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite au lancement d'un appel d'offre par la Division de l'approvisionnement du Service des finances, quatre entreprises ont soumissionné pour réaliser des travaux de remplacement d'une vanne de 600 mm à l'intersection des rues Laurier et Victoria;

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement du Service des finances analysait les quatre soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** la majeure partie des travaux se réaliseront la nuit dans la semaine du 9 au 13 janvier 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux sur un chantier de construction qui se situe à moins de 150 mètres d'un immeuble servant d'hébergement s'effectuant hors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par ce comité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 9 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que l'utilisation ou l'opération ou le fonctionnement de la machinerie, des machines-outils ou appareils quelconques, la nuit et qui sont de nature à troubler la paix, le bien-être, le confort, la tranquillité publique ou la tranquillité du voisinage, doivent être autorisés par ce comité :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc./Équinoxe JMP., 1651, rue Routhier, Gatineau Québec, J8R 3Y6 pour effectuer les travaux de remplacement d'une vanne sur conduite maîtresse d'aqueduc à l'intersection des rues Laurier et Victoria, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 120 465,43 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 novembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Il est de plus résolu d'autoriser la firme 6369472 Canada inc./Équinoxe JMP à réaliser les travaux 24 h sur 24, du 9 janvier (minuit) au 13 janvier 2012 (23 h 59), dérogeant au règlement numéro 44-2003 concernant le bruit.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30648-012-20823	115 178,38 \$	Construction et amélioration des réseaux - Vanne - Intersection Victoria et Laurier
04-13493	5 287,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1823

**DEMANDE D'ENTENTE PARTICULIÈRE DE SERVITUDE ET FUTURE CESSION DE TERRAIN - 125, CHEMIN RIVERMEAD, LOT 4 687 165 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a signé une promesse de cession pour le lot 4 687 165 au cadastre du Québec le 28 octobre 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente est intervenue entre la Ville et le propriétaire du lot;

**CONSIDÉRANT** les commentaires favorables du Service du greffe concernant cette entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde la demande particulière d'entente de servitude incluant la promesse de cession et la cession du lot 4 687 165 au cadastre du Québec, situé au 125, chemin Rivermead, et ceci, avec les conditions suivantes :

- Que personne n'utilise à pied ou en voiture l'emprise réservée pour la rue avant qu'elle ne soit aménagée;
- Que personne n'utilise cet espace comme lieu d'entreposage;
- Que la parcelle de terrain soit entretenue et assurée par le propriétaire;
- Que cette parcelle de terrain puisse être utilisée par le propriétaire (entrée, aménagement temporaire, etc.) sans aménagement fixe ou permanent;
- Que le lot soit grevé d'une servitude de non-construction en faveur du chemin Rivermead, à titre de fond dominant et contre le lot 4 687 165 au cadastre du Québec, étant le fond servant;
- Que le propriétaire accorde aux termes de cet acte, une promesse de céder sur demande ce lot à la Ville pour la somme de 1 \$, et ceci, conditionnellement à ce que le lot ne soit pas vendu ou autrement aliéné à d'autres personnes;
- Qu'il n'y ait aucune construction ou structure permanente;
- Que ces parcelles soient considérées comme une rue pour toute implantation de bâtiment, installation (septique ou puits) ou clôture;
- Que la Ville se dégage de toute responsabilité pour les installations et aménagements de nature temporaire ou permanente faites sur les parcelles et qu'aucune compensation ne sera donnée pour toute installation sur ces parcelles;
- Que la Ville puisse en tout temps exercer ses droits pour la cession complète de la rue et pour la réalisation de travaux.

Il est de plus résolu que la résolution sera considérée abrogée et deviendra sans effet pour les éléments non réalisés dans un délai de 5 ans.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adoptée

CE-2011-1824

**MODIFICATION RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2011-1791 - SUBVENTION DE 4 875 \$ - CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE BLANCHE - RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES - MEMBRES DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro CE-2011-1791 a été adoptée par le comité exécutif le 23 novembre 2011 et que la répartition des dépenses doit être modifiée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la modification de la résolution CE-2011-1791 afin d'imputer la dépense à différents postes budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	75 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79947-972	75 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	3 900 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	75 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	75 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de- l'Hôpital – Aménagement - Subventions
02-79941-972	75 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	75 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	75 \$	Denise Laferrière – De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	75 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier – Aménagement - Subventions
02-79936-972	75 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79934-972	75 \$	Maxime Tremblay – Du Plateau– Manoir-des-Trembles – Aménagement - Subventions
02-79932-972	75 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1825\* JEUX DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE - MISE SUR PIED DU COMITÉ ORGANISATEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Gatineau est la ville-hôtesse des prochains Jeux de la francophonie canadienne en 2014;

**CONSDÉRANT QUE** la tenue des Jeux de la Francophonie représente, pour la Ville de Gatineau, une nouvelle occasion de se positionner comme référence nationale dans l'organisation d'événements majeurs;

**CONSDÉRANT QUE** les Jeux de la francophonie canadienne représentent pour la Ville une occasion exceptionnelle de communications et de relations publiques sur la scène nationale;

**CONSDÉRANT QUE** l'organisation et la tenue des Jeux de la francophonie canadienne représentent des retombées économiques de 2 millions de dollars pour la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau souhaite mettre en valeur la qualité de l'environnement, l'excellence de ses équipements ainsi que l'expertise des bénévoles de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution numéro CM-2010-839, la Ville de Gatineau, lors du dépôt de la mise en candidature, s'est engagée à verser une contribution monétaire de 350 000 \$ au futur comité organisateur des Jeux de la francophonie canadienne;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau souhaite soutenir l'organisation des prochains jeux via l'expertise des nombreux services acquis lors de la tenue de la 45<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec à Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau souhaite contribuer au succès de l'organisation en libérant 2 employés afin de diriger le comité organisateur des Jeux de la Francophonie canadienne :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de :

- mandater le Service des loisirs, du sport et du développement des communautés à entamer les démarches afin de libérer 2 ressources pour diriger le futur comité organisateur des Jeux de la francophonie canadienne;
- mandater le Service des loisirs, du sport et du développement des communautés à développer un protocole à intervenir entre la Ville et le comité organisateur des Jeux de la francophonie canadienne. Ce protocole précisera le rôle et l'impact budgétaire de chacun des services nécessaires.

Le trésorier est autorisé à puiser, à même les soldes budgétaires des enveloppes dévolues à la présentation des Jeux du Québec, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires, les montants de 278 785 \$ pour 2012, de 344 340 \$ pour 2013 et de 357 875 \$ pour 2014.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2013 et 2014 les sommes excédentaires requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2011-1826 SOUSSION 2011 SI 322 - LOCATION D'UN CAMION - SERVICE DE POLICE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Demers Chevrolet, 868 boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8T 3R6, pour la location d'un camion de marque Chevrolet Silverado 1500, pour une durée de 48 mois, au montant total de 31 823,78 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 novembre 2011, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2012 à 2015 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-21200-515-20824	692,56 \$	Enquêtes criminelles - Location - Machinerie, véhicules
04-13493	31,79 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1827**      **SUBVENTION DE 500 \$ - C.A.D.O. - CONCERT DE NOËL – 8 DÉCEMBRE 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND–VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de C.A.D.O., à l'attention de Robert H. Parent, 410, boul. Maloney, Gatineau, Québec, J8P 6W2, à titre de subvention pour le concert de Noël qui se tiendra le 8 décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79937-972	500 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1828**      **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - LE GÎTE AMI - LEVÉE DE FONDS LA MOISSON ET LE GÎTE - 8 DÉCEMBRE 2011 - 750 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers André Laframboise, Maxime Tremblay et Pierre Philion à participer à une activité organisée au profit du Gîte Ami et de Moisson Outaouais, le 8 décembre 2011.

De plus, ce comité autorise mesdames les conseillères Nicole Champagne et Sylvie Goneau et monsieur le conseiller Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 300 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre du Gîte Ami, à l'attention d'André Lemery, Château Cartier, 1170, chemin d'Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 7L3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79939-972	150 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79937-972	150 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79934-972	150 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-Des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	150 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1829

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2011-1096 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN MARLEAU AU POSTE D'ÉLECTRONICIEN C - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-1096 en date du 22 juin 2011, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Jean Marleau au poste d'électronicien C à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-405 au plan d'effectifs des cols bleus);

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean Marleau a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'électronicien C au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-033 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2011-1096 en date du 22 juin 2011 de façon à réintégrer monsieur Jean Marleau à son poste d'électronicien C au Service de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2011-1830\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-511 en date du 11 mai 2010, acceptait le plan d'organisation policière 2010-2013 du Service de police;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption de ce plan, le Service de police a procédé à une révision de sa structure organisationnelle et des besoins opérationnels;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par sa résolution numéro CM-2011-192, en date du 8 mars 2011, acceptait la modification de la structure organisationnelle du Service de police;

**CONSIDÉRANT QUE** ces postes sont prévus au plan d'effectifs ainsi que les budgets :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de police de la façon suivante et d'accepter la mise à jour de l'organigramme, comme présenté en annexe :

**Direction adjointe, stratégie et soutien organisationnel**

- Renommer le poste de responsable, Relations de travail (poste numéro POL-CAD-033 au plan d'effectifs des cadres) pour conseiller en ressources humaines, Relations de travail, sous la gouverne du directeur adjoint;
- Renommer la Section de la gestion et du développement des ressources humaines pour Section de la gestion des ressources humaines;
- Renommer le poste de responsable, Section de la gestion et du développement des ressources humaines (poste numéro POL-CAD-014 au plan d'effectifs des cadres) pour responsable, Section de la gestion des ressources humaines et le transférer, ainsi que tous les postes qui en découlent, sous la gouverne du directeur adjoint;
- Renommer le poste de chef de section, Recherche, planification et stratégie d'action avec la communauté (poste numéro POL-CAD-034 au plan d'effectifs des cadres) pour chef de division, Recherche, développement et stratégie organisationnelle;
- Renommer le poste d'intervenant en criminologie (poste numéro POL-BLC-095 au plan d'effectifs des cadres) pour agent de recherche et développement en police communautaire;

- Renommer la Section de la circulation et des événements spéciaux de la Division du soutien opérationnel pour la Section de la sécurité routière et des patrouilles spécialisées;
- Renommer le poste d'inspecteur-chef, Division du développement stratégique et du soutien administratif (poste numéro POL-CAD-011) pour inspecteur-chef, Division du soutien organisationnel;
- Transférer le poste de conseiller juridique (poste numéro POL-CAD-007 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du chef de division, Recherche, développement et stratégie organisationnelle;
- Transférer le poste d'avocat, Accès à l'information (poste numéro POL-CAD-029 au plan d'effectifs des cadres) sous la gouverne du chef de division, Recherche, développement et stratégie organisationnelle;
- Transférer le poste de coordonnateur, Centre d'appel urgent 911 (poste numéro POL-CAD-008 au plan d'effectifs des cadres), ainsi que tous les postes qui en découlent, sous la gouverne de l'inspecteur-chef, Division du soutien organisationnel;
- Transférer le poste de responsable, Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier (poste numéro POL-CAD-023 au plan d'effectifs des cadres), ainsi que tous les postes qui en découlent, sous la gouverne de l'inspecteur-chef, Division du soutien organisationnel;
- Renommer la Section des relations avec la communauté et communication pour la Section des résolutions et des actions préventives de quartier;
- Renommer le poste d'inspecteur, Relations avec la communauté et communication (poste numéro POL-CAD-020 au plan d'effectifs des cadres) pour inspecteur, Résolutions et actions préventives de quartier et le transférer, ainsi que tous les postes qui en découlent, sous la gouverne de l'inspecteur-chef, Division du soutien opérationnel;
- Création d'un poste de sergent à la Gestion des ressources matérielles et pièces à conviction (poste numéro POL-POL-338 au plan d'effectifs des policiers), sous la gouverne du chef de section, Administration. Le sergent Pierre Tremblay (poste numéro POL-POL-040 au plan d'effectifs des policiers) est muté à ce poste.

#### **Direction adjointe, Opérations policières**

- Création d'un poste de commis judiciaire, Division des enquêtes criminelles, Services spécialisés (poste numéro POL-BLC-099 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne de l'inspecteur, Section des services spécialisés;
- Transférer le poste d'agent à la Division du soutien opérationnel de la Section des résolutions et actions préventives (poste numéro POL-POL-061 au plan d'effectifs des policiers), sous la gouverne d'un inspecteur, Gendarmerie;
- Création d'un poste de préposé à l'identité judiciaire à la Section de l'identité judiciaire de la Division des enquêtes criminelles (poste numéro POL-BLC-098 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne de l'inspecteur, Section des services spécialisés.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier les organigrammes du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services mentionnés.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-1831  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2012-168

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME ANNIE LALONDE AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJET, PROGRAMME DE GAZ À EFFET DE SERRE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-219 en date du 9 mars 2010, approuvait l'engagement de la Ville dans la réalisation et la mise en œuvre de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-932 en date du 9 juin 2010, approuvait l'engagement contractuel de madame Annie Lalonde au poste de chargé de projet, Programme de gaz à effet de serre au Service de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat prévu n'est pas terminé :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de madame Annie Lalonde au poste de chargée de projets pour le programme de gaz à effet de serre au Service de l'environnement, et ce, pour une période de six mois, soit du 9 décembre 2011 au 8 juin 2012, aux conditions précisées dans le contrat d'embauche en annexe.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste 02-47320-115 – Politique environnementale – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1832

**MANDATER LA FIRME J.F. SABOURIN ET ASSOCIÉS INC., EXPERTS-CONSEILS EN RESSOURCES HYDRIQUES ET EN ENVIRONNEMENT, POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS ET LEUR EXPERTISE AFIN DE SOUTENIR LA DÉFENSE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES PROCÉDURES JUDICIAIRES QUI POURRAIENT ÊTRE INTENTÉES SUITE AUX PLUIES DILUVIENNES DES 23, 24 ET 25 JUIN 2011 - SECTEURS D'AYLMER, DE HULL ET DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat a été donné à l'origine à la firme J.F. Sabourin et associés inc. pour effectuer la collecte d'informations disponibles sur la totalité des pluviomètres couvrant la grande région de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QU'**il était essentiel pour la Ville de Gatineau de connaître le plus rapidement possible les caractéristiques des précipitations du 23 au 25 juin 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a reçu un total de 1 470 réclamations et que des procédures judiciaires vont en découler;

**CONSIDÉRANT QU'**il est recommandé que les services professionnels de la firme J.F. Sabourin et associés inc. soient retenus;

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires professionnels de cette firme seront de l'ordre de 53 000 \$, plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat qui est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles, et ce, selon l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte :

- de mandater la firme J.F. Sabourin et associés inc. afin d'agir comme experts spécialisés en hydrologie dans le présent dossier;
- d'entériner la délégation de pouvoir numéro 97827 autorisant une dépense d'honoraires professionnels de 24 493,88 \$ incluant les taxes;
- d'autoriser une dépense additionnelle de 35 891,33 \$, incluant les taxes, portant ainsi le total du mandat à 60 380,25 \$.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-19110-411-82644.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1833\*

**RÈGLEMENT HORS COUR ET ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3 970 398  
AU CADASTRE DU QUÉBEC POUR LE CHEMIN DES BOULDERS - DISTRICT  
ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sheila Sullivan Byrne et monsieur Grant Beaucaire ont signifié une requête introductive d'instance en bornage en date du 16 mai 2011 à la Ville de Gatineau dans le dossier portant le numéro 550-17-005928-112;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sheila Sullivan Byrne et monsieur Grant Beaucaire sont propriétaires du lot 3 970 398 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, tel qu'il appert de l'acte de vente passé devant Me Raymond Pharand, notaire à Hull, le 29 juin 1984, sous le numéro 7 385 de ses minutes, publié à la circonscription foncière de Gatineau, le 3 juillet 1984, sous le numéro 209519;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 3 973 233 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, lequel constitue le chemin des Boulders, Gatineau, province de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des procédures judiciaires, les parties ont cru bon tenter un rapprochement pour déterminer s'il n'y aurait pas possibilité de trouver une solution qui pourrait être satisfaisante pour les parties;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les parties désirent régler la présente affaire à l'amiable, et ce, sans admission de responsabilité quelconque;

**CONSIDÉRANT QU'**il est recommandé à la Ville de Gatineau d'acheter une partie du terrain appartenant à madame Sheila Sullivan Byrne et monsieur Grant Beaucaire, laquelle correspond à une superficie de 2 345,1 m<sup>2</sup>, le tout tel que décrit aux plans préparés par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, portant le numéro 4502. L'acquisition de cette parcelle sera faite en contrepartie de la somme de quinze mille cinq cents dollars (15 500 \$), plus les taxes si applicables, laquelle sera versée à madame Sheila Sullivan Byrne et monsieur Grant Beaucaire, le tout afin de corriger l'empiètement qui était effectué sur la partie du terrain qui appartenait à Mme Sheila Sullivan et monsieur Grant Beaucaire. De plus, la Ville s'engage à faire poser des bornes selon les termes de la transaction, le tout étant estimé à un montant de 1 400 \$, plus les taxes si applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de cette parcelle de terrain par la Ville de Gatineau aura pour effet de mettre fin à la procédure de bornage qui avait été entreprise par madame Sheila Sullivan Byrne et monsieur Grant Beaucaire;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sheila Sullivan Byrne et monsieur Grant Beaucaire renonceront à tous dommages ou préjudices découlant de l'empiètement du chemin Boulders sur leur propriété actuelle :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser les Services juridiques à procéder à la signature de la transaction jointe aux présentes, afin de permettre l'acquisition d'une partie du lot 3 970 398 au cadastre du Québec d'une superficie de 2 345,1 m<sup>2</sup>, montrée aux plans de monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre;
- de mandater monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, afin de procéder à toutes les opérations cadastrales nécessaires aux fins des présentes et à la pose de bornes;
- d'autoriser le trésorier à puiser un montant de 15 500 \$, plus les taxes si applicables, représentant le coût d'acquisition d'une partie du lot 3 970 398 au cadastre du Québec ainsi qu'un montant de 1 400 \$, plus les taxes si applicables, représentant le coût pour la pose de bornes selon les termes de la transaction, à même la réserve « Acquisition de propriétés » et à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente. Cependant, advenant que la municipalité dispose de propriétés en cours d'année, le trésorier est autorisé à puiser cette même somme à même les produits de disposition de propriétés de l'année courante;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'acte de vente à intervenir entre madame Sheila Sullivan Byrne et monsieur Grant Beaucaire et la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif